



Orsières, le 13 mai 2022

MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'Administration communale d'Orsières soumet à l'enquête publique les demandes de construction présentées par :

- **Abbet Sophie et Fabien**, Route des Ecoles 26, 1937 Orsières, par le bureau d'architecture JF Concept Constructions Sàrl, Route de la Lantzettaz 43, 1945 Liddes, pour la création de deux fenêtres de toiture sur la parcelle n°19674, folio n°119, zone Villas dense (R4) au lieu-dit PIED DE LA PRO à Orsières, propriété de Abbet Sophie et Fabien, Route des Ecoles 26, 1937 Orsières. Coordonnées : 2/577/150 / 1/097/298.
- **Teles Pereira José**, Chemin de la Creuse 4, 1937 Orsières, par le bureau d'architecture Archi Fonfon SA, Rue de la Commune 15, 1937 Orsières, pour la création d'une terrasse sur couvert sur la parcelle n°2352, folio n°30, zone Vieux bourg (CB) au lieu-dit SOMMET DU BOURG à Orsières, propriété de De Sousa Rodrigues Liliana et Teles Pereira José, Chemin de la Creuse 4, 1937 Orsières. Coordonnées : 2/577/362 / 1/097/548. Dérogation à l'article 54 RCCZ
- **Darbellay Sabine**, Route du Stade 22, 1937 Orsières, par le requérant, pour la création d'ouvertures sur la façade Ouest et fermeture de l'entrée au Nord sur la parcelle n°3050, folio n°33, zone Centre village (CV) au lieu-dit VERLONAZ à Orsières, propriétaires en PPE. Coordonnées : 2/576/830 / 1/099/084.
- **Fiora Michel**, Route du Fond de Saleinaz 12, 1943 Praz-de-Fort, par le requérant, pour la création d'une cave entièrement enterrée sur la parcelle n°4262, folio n°37, zone Chalets dispersés (R1) au lieu-dit FOND DE SALEINAZ à Praz-de-Fort, propriété de Fiora Isabelle et Michel, Route du Fond de Saleinaz 12, 1943 Praz-de-Fort. Coordonnées : 2/575/556 / 1/092/489.

Les dossiers peuvent être consultés auprès de l'Administration communale pendant les heures d'ouverture officielles du bureau communal, soit du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Les oppositions et observations éventuelles doivent être adressées par écrit auprès du Conseil Municipal d'Orsières dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

L'Administration communale